

Image not found or type unknown



Dépôt de plainte à mon encontre suite vol?

Par **breizh83**, le **15/11/2012** à **10:00**

Bonjour, rnj'ai été interpellé le 7/11 par la sécurité pour vol à l'étalage dans une grande enseigne de bricolage. (préjudice:10 euros). Après avoir payé les objets volés et m'être excusé auprès du responsable de la sécurité, ce dernier m'a dit qu'au vu de mon comportement, la lettre-plainte simplifiée se serait pas envoyée au procureur. Malgré tout, est-il possible de prendre attache auprès du TGI concerné via un avocat afin de savoir si cette plainte est réellement restée lettre morte?rnEn effet, le magasin a 3 ans pour envoyer cette lettre (délai de prescription des délits) et l'attente serait insupportable si je n'ai pas de réponse.